

■ Édito

Jean-Martin Delorme,
directeur de la DRIHL



« Sortir de l'hiver »

L'hiver 2017-2018 a été marqué par une mobilisation hivernale largement supérieure à celle des années précédentes, avec un pic la dernière semaine de février : plus de 7 000 places de renfort hivernal ouvertes pour 3 865 places en 2017 et 2 867 places en 2016, grâce à la forte mobilisation des services de l'État, des collectivités locales et des associations, afin de répondre aux consignes du président de la République.

Le défi de la sortie de l'hiver et de la prise en compte de la situation des personnes mises à l'abri au cours de cette période, est maintenant devant nous. Le ministre de la cohésion des territoires a récemment annoncé la pérennisation de 5 000 places au niveau national.

Les personnes hébergées bénéficient d'une évaluation de leur situation par un travailleur social et d'une orientation vers une structure pérenne : hébergement, logement adapté, logement ordinaire.

En parallèle, l'accès au logement des personnes hébergées poursuivra son intensification, dans le cadre de la stratégie du logement d'abord, en œuvre en Ile-de-France à travers plusieurs vecteurs :

- le fort développement de l'intermédiation locative (15 000 places) ;
- la relance de la réalisation de pensions de familles ;
- l'usage de tous les leviers législatifs et réglementaires permettant d'accélérer les sorties de l'hébergement vers le logement.

■ L'évènement

Bilan du CRHH : les services de l'État au côté des acteurs de l'habitat et de l'hébergement

LE BILAN DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT, SOUS LA CONDUITE DE L'ÉTAT, A ÉTÉ PRÉSENTÉ AUX MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT (CRHH) LORS DE SA RÉUNION PLÉNIÈRE DU 6 MARS 2018.

■ Dynamisme de la construction de logements en Ile-de-France

101 000 logements ont été autorisés entre février 2017 et janvier 2018 + 15,4 % par rapport au cumul des douze mois précédents. 80 400 logements ont été mis en chantier, soit + 16,1 % par rapport au cumul des douze mois précédents.

■ Poursuite de la production de logements sociaux et très sociaux

En 2017, 30 132 logements locatifs sociaux agréés, dont 29,3 % en PLAI, 38,2 % en PLUS, 32,5 % en PLS. 2017 est la deuxième meilleure année depuis 2005 pour la production de PLAI (logements très sociaux).

■ De gros efforts réalisés par l'État en faveur de l'hébergement

Au 31 décembre 2017, l'État finançait 103 000 places d'hébergement. À ces chiffres, il convient d'ajouter les places ouvertes dans le cadre de la campagne hivernale et du plan « Grand Froid ». Le 1^{er} mars, 7 053 places supplémentaires étaient ouvertes en Ile-de-France, dont 3 988 places de renfort hivernal et 3 064 « Grand Froid », sans compter les 148 places en halte de nuit à Paris.

■ Amélioration constante du relogement des ménages dont le relogement est reconnu prioritaire et urgent au titre du DALO

13 518 ménages DALO ont été relogés en 2017, soit une augmentation de 9,6 % par rapport à 2016 et de 60,2 % depuis 2013. La part des ménages DALO dans toutes les attributions de logements sociaux en Ile-de-France est également en constante augmentation. Elle est de 17,3 % en 2017.

■ Amélioration de la fluidité entre hébergement et logement

11 714 personnes hébergées ont été relogées en 2017, soit 6,2 % des attributions de logement social. Le dispositif Solibail se composait fin 2017 de 5 000 logements. Le nombre de relogement des ménages Solibail dans un logement pérenne a augmenté de 11 % entre 2016 et 2017.

■ Des actions pour l'amélioration de l'habitat et la lutte contre la précarité énergétique

Le Programme national de renouvellement urbain (PNRU) a permis entre autres, la reconstruction de 40 000 logements sociaux. Le Nouveau PNRU concerne 59 quartiers d'intérêt national et 46 quartiers d'intérêt régional. 6 445 ménages modestes ont pu bénéficier des aides Habiter Mieux (plus de 52 % par rapport à 2016).

Par ailleurs, 9 657 aides ont été versées à des syndicats de copropriétaires en copropriétés dégradées ou fragiles.

► Bilan CRHH 2017



(3 questions

À JEAN-LUC VIDON,
directeur général d'ICF Habitat La Sablière



« Notre mouvement professionnel est riche de ses salariés, engagés pour répondre à de nouveaux besoins et rappeler que nous sommes, depuis toujours, des acteurs de la solidarité. »

(À PLUSIEURS REPRISES NOUS SOMMES ALLÉS AVEC VOUS À LA RENCONTRE DE FAMILLES HÉBERGÉES DANS DES LOCAUX MIS À DISPOSITION PAR ICF-LA SABLIÈRE. QUE DITES-VOUS DE CE PARTENARIAT EXEMPLAIRE ENTRE VOUS, L'ÉTAT ET LE MONDE ASSOCIATIF ?

C'est pour le groupe ICF Habitat, via sa filiale francilienne, une façon de contribuer aux politiques publiques du logement dans notre région. Près de 100 000 personnes sont hébergées chaque nuit.

L'État a besoin de s'appuyer sur des opérateurs, bailleurs sociaux et associations d'insertion par le logement, pour répondre à l'urgence et permettre l'accès à un habitat digne et décent à des personnes en difficulté, voire en grande précarité.

Nous avons décidé d'apporter notre contribution, en mettant à disposition certains immeubles de notre patrimoine, de façon temporaire.

Ce partenariat permet d'accueillir, d'accompagner et d'orienter ensuite vers le logement un nombre important de personnes. Pour ICF La Sablière, plusieurs centaines de personnes accueillies cet hiver, avec notamment Aurore et SOS Solidarité.

(QUE RETIRENT LA SABLIÈRE, SES PERSONNELS ET SES LOCATAIRES DE CETTE DÉMARCHE ?

Ces interventions sont bien accueillies par les salariés, qui se mobilisent pour la mise à disposition des bâtiments concernés, dans les meilleures conditions, pour quelques mois ou quelques années, avant restructuration ou démolition. Ce qui nous demande de la souplesse et de la réactivité car nous sortons du cadre classique de notre mission de bailleur.

Mais ces actions, porteuses de sens entraînent leur adhésion, tout comme d'ailleurs celle des locataires encore présents dans l'attente de leur déménagement, auxquels nous expliquons ce que nous faisons, avec nos partenaires.

(LE REGARD QUE VOUS PORTEZ SUR VOTRE MÉTIER DE BAILLEUR SOCIAL A-T-IL ÉVOLUÉ DEPUIS LA MISE EN PLACE DE CES ACTIONS ?

Nous nous sommes engagés il y a bientôt 10 ans, en particulier pour la période hivernale, répondant aux sollicitations de l'État et de certaines villes, comme Paris. Il convient de saluer la qualité de la relation avec la DRIHL, mobilisée en permanence et qui nous accompagne tout au long de ces opérations. Je tiens à souligner l'engagement et le professionnalisme des associations partenaires qui gèrent ces sites temporaires.

Ces actions confortent ma conviction de l'importance de la synergie entre les différents acteurs du logement.

La métropole du Grand Paris continuera, dans les prochaines années à accueillir et faire face à la grande pauvreté. Les bailleurs sociaux remplissent une mission d'intérêt général.

En optimisant l'usage de notre parc, en répondant, même de façon transitoire, à la précarité, en contribuant à favoriser l'insertion par le logement, nous avons à cœur de démontrer que les organismes HLM jouent un rôle essentiel et disposent de capacités à innover dans leurs métiers.

Notre mouvement professionnel est riche de ses salariés, engagés pour répondre à de nouveaux besoins et rappeler que nous sommes, depuis toujours, des acteurs de la solidarité.

MIEUX CONNAÎTRE LES PERSONNES HÉBERGÉES OU À LA RUE AVEC L'OFPRUH

LE 16 MARS, LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS, A CONCLU LE COMITÉ DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE FRANCILIEN DES PERSONNES HÉBERGÉES OU À LA RUE (OFPRUH), COPRÉSIDIÉ PAR LA DRIHL ET LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ (FAS) D'ÎLE-DE-FRANCE. CETTE RÉUNION A PERMIS DE FAIRE LE POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS POUR MIEUX CONNAÎTRE LE PUBLIC PRIS EN CHARGE PAR LE DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT MAIS AUSSI CEUX QUI N'Y FONT PAS OU PLUS APPEL.

■ L'OFPRUH réunit les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) franciliens, l'observatoire du Samusocial de Paris et la délégation régionale de la Croix-Rouge Française. Il s'inscrit dans la volonté des partenaires de collecter et rassembler données et informations afin de mieux connaître les profils et les besoins des publics concernés par l'accueil, l'hébergement et l'insertion.

Michel Cadot, préfet de la Région d'Île-de-France, préfet de Paris a souligné qu'« il est crucial de faire en sorte que cette connaissance de l'hébergement d'urgence soit partagée entre les acteurs afin de croiser leurs analyses et, en finalité, de disposer d'un outil d'aide à la décision ».

■ Afin d'accroître la connaissance sur les personnes hébergées et à la rue, le groupe de travail constitué autour de la thématique « Personnes en non-recours » a présenté les résultats de l'exploitation de plusieurs sources de connaissance. Un autre groupe de travail a été mis en place autour de la thématique des durées moyennes de séjour. Les résultats de l'exploitation de l'enquête « Établissements sociaux » ont été présentés au préfet de Région, et donnent à voir les établissements sociaux, leurs structures et leurs publics, des travaux sur la fluidité entre l'hébergement et le logement pilotés par la DRIHL Paris et de l'enquête sur les familles hébergées à l'hôtel.



■ Concernant les travaux de repérage et de décompte des personnes à la rue, notamment en termes de méthodes mais aussi d'apport de données, confiés par le préfet de la Région d'Île-de-France à l'OFPRUH, l'Observatoire produira, dans un premier temps, un recensement et une analyse critique des sources, méthodes et outils existants. L'ensemble de ces éléments et données précises permettra aux services de l'État d'adapter leur réponse pour améliorer la prise en charge des personnes à la rue ou en hébergement d'urgence et faciliter leur accompagnement vers le logement pérenne.

CHAQUE JOUR, L'ÉTAT HÉBERGE EN ÎLE-DE-FRANCE PLUS DE 100 000 PERSONNES, POUR UN BUDGET DE PRÈS DE 900 MILLIONS D'EUROS.

CE CHIFFRE CORRESPOND À UNE AUGMENTATION DE 10 % EN UN AN, DE 28 % EN DEUX ANS ET DE PRÈS DE 50 % EN TROIS ANS.

SI, PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, CETTE CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT EST RENFORCÉE POUR FAIRE FACE À LA CHUTE DES TEMPÉRATURES (JUSQU'À 7 090 PLACES SUPPLÉMENTAIRES OUVERTES LE 28 FÉVRIER), LA MOBILISATION EST CONSTANTE TOUTE L'ANNÉE.

Les chiffres

Une hausse de 14 % pour janvier et février

C'est la part des ménages hébergés, relogés dans le total des attributions de logement social qui passe :

- de 6,4 % en 2017
- à 7,3 % en janvier et février 2018

ATELIERS DES TERRITOIRES POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT

■ Michel Cadot, préfet de la Région d'Île-de-France, préfet de Paris, a présidé, le 6 mars la réunion de synthèse clôturant les réunions des Ateliers des territoires pour le logement et l'hébergement, organisées conjointement par la DRIHL et la DRIEA.

Initiés au mois de septembre 2017 afin d'amplifier le dialogue avec les collectivités locales d'Île-de-France, les Ateliers des territoires pour le logement et l'hébergement ont réuni plus d'une cinquantaine de collectivités territoriales et partenaires (communes, EPCI de grande couronne, EPT du territoire métropolitain et métropole du Grand Paris).

► En savoir plus : <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/ateliers-des-territoires-pour-le-logement-et-l-a4294.html>

En bref.....



L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES MÉNAGES À REVENUS MODESTES POUR PAYER LEURS FACTURES D'ÉNERGIE

Le chèque énergie est attribué sur la base de critères fiscaux simples (revenu de référence et composition du ménage, logement imposable à la taxe d'habitation même si le bénéficiaire en est exonéré) et sera adressé directement, par courrier, aux 550 000 franciliens éligibles, entre fin mars et fin avril 2018.

Son montant, modulé en fonction du revenu, sera identique quelle que soit l'énergie de chauffage. Prenant la forme d'un « chèque », il pourra être utilisé pour régler des dépenses d'énergie du logement ou pour financer certains travaux d'efficacité énergétique.

- ▶ Le chèque Énergie mode d'emploi général (format pdf - 1.2 Mo - 13/02/2018)
- ▶ Le chèque Énergie pour ses bénéficiaires mode d'emploi bénéficiaires (format pdf - 714.5 ko - 13/02/2018)
- ▶ Le chèque Énergie pour les professionnels mode d'emploi professionnels (format pdf - 216.3 ko - 13/02/2018)

BILAN PLURIANNUEL (2009-2016) DE L'ÉCO-PRÊT LOGEMENT SOCIAL-FOCUS BBC RÉNOVATION

L'éco-prêt logement social a été créé en 2009 pour aider les bailleurs sociaux à financer la rénovation énergétique de leurs logements les plus économes.

32 000 logements sociaux franciliens ont en effet été rénovés au niveau BBC rénovation, soit environ 44,9 % du total (pour un gain énergétique moyen de 62,9 %). Cette proportion atteint même 55,4 % depuis 2013, et environ 64 % à Paris et dans les Yvelines.

- ▶ [Télécharger la publication](#)



LA CHARTE PARTENARIALE DE RELOGEMENT À VILLENEUVE-LA-GARENNE

■ Le protocole de préfiguration du projet Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) à Villeneuve-la-Garenne, permet au bailleur I3F de démarrer l'opération de démolition de la barre Emmaüs, située en centre-ville.

Le processus de relogement a pu être lancé immédiatement avec la tenue d'une réunion publique d'information aux locataires en décembre 2016 et la conduite d'un diagnostic social en début d'année 2017.

■ L'enquête sociale a conduit à identifier 97 ménages devant être relogés, avec une part importante de personnes âgées de plus de 60 ans. Si de nombreux ménages souhaitent bénéficier d'un relogement en centre-ville, 17 % des ménages interrogés lors du diagnostic social souhaitent un relogement situé sur une autre commune.

Afin de garantir un relogement adapté aux souhaits et aux besoins des locataires, et ce dans les meilleurs délais, une charte de relogement interbailleurs et interréservataires a été signée le 27 avril 2017. Cet engagement a été réalisé dans le cadre de la « charte partenariale cadre de relogement » proposée par la DRIHL Hauts-de-Seine, afin d'accompagner chacun des projets de relogements existants ou à venir sur le département.

■ Ce document garantit la mobilisation de tous les partenaires, dont l'État par la mobilisation de son contingent préfectoral, à l'échelle des communes mais également des territoires, avec l'appui de l'ensemble des bailleurs sociaux.

Il vise à disposer d'un cadre partagé et cohérent à l'échelle du territoire et constitue une trame répondant à l'ensemble des questions juridiques et opérationnelles d'une opération de relogement, afin que ces projets soient menés

dans les meilleures conditions possible pour les locataires. Les chartes de relogement ainsi signées permettent d'encadrer les conditions de relogement des ménages concernés par les premières opérations de démolition, dans l'attente de la mise en place des conférences intercommunales du logement, prévues par la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

■ Pour ce projet, outre la commune de Villeneuve-la-Garenne, l'État, Action Logement et I3F, la charte de relogement a été signée par les dix autres bailleurs présents sur le territoire. Celle-ci fixe, en particulier, des objectifs de relogement pour chacun des réservataires, y compris sur le contingent propre de chacun des bailleurs partenaires, qui rendent ainsi réalisable l'objectif de relogement des 97 ménages en 24 mois.

Début 2018, près de la moitié des ménages identifiés sont en cours de relogement ou ont déjà été relogés.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-MARTIN DELORME
RÉDACTION : LEILA MORITZ-GONNET ET LA MISSION COMMUNICATION DE LA DRIHL,
CONCEPTION GRAPHIQUE, ILLUSTRATIONS : PEPITOO.COM
CRÉDITS PHOTO : DRIHL/L.MORITZ - AORIF

